

CPR 10 : Question écrite: nuisances sonores sur le Boulevard Lambermont

Depuis 2018 , nous avons repris les excès de vitesse en tant que priorité dans nos plans d'action relatifs à la sécurité routière.

Les rodéos urbains font évidemment l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de notre déploiement opérationnel.

Afin de lutter efficacement contre cette problématique, nous utilisons l'ensemble de notre dispositif opérationnel présent au quotidien sur notre territoire afin de verbaliser ce type de comportement. Cette approche tactique nous garantit une plus grande réactivité lors de la survenue de rodéos et une couverture optimale 24 hrs/24 hrs sur l'ensemble de la zone de police.

La zone de police sensibilise la population à prendre contact directement avec le dispatching pour signaler des comportements de vitesse inadaptée afin de pouvoir intervenir immédiatement.

A côté des poteaux fixes, nous utilisons le lidar et le radar mobile sur la zone afin de diminuer la vitesse ainsi que des contrôles répressifs de tous conducteurs roulant à une vitesse non adaptée mettant autres usagers de la route en danger.

Des contrôles vitesse avec radar mobile ont lieu sur l'axe Lambermont.

En 2022 nous avons effectué 18 contrôles et depuis janvier 2023 jusqu'à aujourd'hui, nous avons effectué 14 contrôles avec un dispositif radar mobile sur cet axe.

Conscient du fait que le bruit émis est responsable d'une part non négligeable de la pollution sonore due au trafic routier, la zone a participé aux campagnes de mesure avec le Département bruit de Bruxelles Environnement en collaboration avec Bruxelles Mobilité afin de quantifier le bruit et de cibler l'origine du bruit. La zone ne dispose pas d'un radar acoustique et organise les contrôles de vitesse afin de diminuer la problématique.